

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1954

7 octobre 2009

SOMMAIRE

Adco S.à r.l.	93750	KMG SICAV - SIF	93752
Agritec S.A.	93792	Le Manoir Anglais S.à r.l.	93752
Alfamar Investments 2 S.à r.l.	93791	LionHeart Holding S.A.	93756
Antibe Polski S.A.	93746	LMI Finance S.A.	93749
Aromatherapy of Luxembourg, s.à r.l. ...	93746	MBP Holding	93748
Axiome Consulting S.A.	93757	Miranda S.A.	93747
Conafex Holdings	93755	MM - Mezzanine S.à r.l.	93751
Consulting For Hairdresser S. à r.l.	93755	Muirfield Services S.à r.l.	93749
CT Fashion A S.à r.l.	93766	Muirfield Services S.à r.l.	93748
CT Fashion B S.à r.l.	93779	Muirfield Services S.à r.l.	93749
DataCenterEnergie S.A. (DCE)	93755	Neteos Interactive S.A.	93758
David S.A.	93753	Notable S.A.	93757
De Beers Vostok Holdings S.à r.l.	93751	Pro Clean S.à r.l.	93750
D.E.H. Holdings Sàrl	93792	Renewable Energy Services S.A.	93753
Devoteam Guidance S.A.	93754	Savox International S.A.	93756
D.I.T.D. Holding S.A.	93752	Savox Investments S.A.	93755
Entreprise de Nettoyage Almeida S. à r.l.	93747	SCHWEITZER Pierre et Fils s.à r.l.	93750
Erevimmo S.A.	93747	Secinvest Holding S.A.	93747
Euro 2000 S.A.	93751	Secinvest Holding S.A.	93746
Fund Partners	93753	Secinvest Holding S.A.	93746
GCPO Invest S.A.	93792	Sicav Placeuro	93750
General Cereali S.A.	93756	Silvretta S.A.	93757
GenixWorks	93753	Skyblue Chip S.A.	93747
Global Partners	93754	Sofraco S.A.	93754
Gold-Rush S.A.	93752	Sofraco S.A.	93757
Gourmet sàrl	93746	Sol & Style S.à.r.l.	93748
Greenplace Holding S.A.	93755	Télédiffusion Latine S.A.	93748
Guidance S.A.	93754	Télédiffusion Latine S.A.	93748
Human Design S.à r.l.	93749	Trekking S. à r.l.	93750
Institut für Angewandte Betriebswirtschaft Holding AG	93749	Tyco Electronics Finance S.à r.l.	93756
Intellectual Capital Partner S.à r.l.	93756	Tyson Global Holding Sàrl	93754
		Ursus Investments S.A.	93751

Aromatherapy of Luxembourg, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 9, um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 108.100.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122617/10.

(090147486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Gourmet sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies II.

R.C.S. Luxembourg B 129.944.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROUET Ph.

Référence de publication: 2009122616/10.

(090147441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Antibe Polski S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122618/10.

(090147489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Secinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.357.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 30/09/2005 annule et remplace le bilan au 30/09/2005 déposé le 14/12/2006 sous le numéro de dépôt L060136374. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009122610/12.

(090147678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Secinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.357.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 30/09/2004 annule et remplace le bilan au 30/09/2004 déposé le 14/12/2006 sous le numéro de dépôt L060136377. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009122609/12.

(090147677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Miranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122622/10.

(090147496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122624/10.

(090147499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Entreprise de Nettoyage Almeida S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 12, rue de Blaschette.
R.C.S. Luxembourg B 123.236.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122626/10.

(090147503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Secinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 87.357.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 30/09/2003 annule et remplace le bilan au 30/09/2003 déposé le 14/12/2006 sous le numéro de dépôt L060136380. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009122608/12.

(090147659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Erevimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.187.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31/12/2006 annule et remplace le bilan au 31/12/2006 déposé le 18/06/2007 portant le numéro de dépôt L070076545 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009122605/12.

(090147652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122628/10.

(090147508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Télédiffusion Latine S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 37.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122629/10.

(090147513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Télédiffusion Latine S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 37.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122632/10.

(090147515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

MBP Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.444.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009122604/11.

(090147649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Muirfield Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.491.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31/12/2005 annule et remplace le bilan au 31/12/2005 déposé le 20/05/2008 sous le numéro de dépôt L070075834. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009122606/13.

(090147654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

LMI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122633/10.

(090147518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Institut für Angewandte Betriebswirtschaft Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 61.845.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122634/10.

(090147271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Human Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.312.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/09/2009.

Référence de publication: 2009122635/10.

(090147564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Muirfield Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.491.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009122603/11.

(090147647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Muirfield Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.491.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31/12/2006 annule et remplace le bilan au 31/12/2006 déposé le 20/05/2008 sous le numéro de dépôt L080072219. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009122607/13.

(090147657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Pro Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, rue Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 94.194.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122636/10.

(090147565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

SCHWEITZER Pierre et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 6A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.700.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2009.

Référence de publication: 2009122638/10.

(090147566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122640/10.

(090147492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122724/11.

(090147893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Trekking S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.933.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009122693/13.

(090147485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

De Beers Vostok Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 142.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009122716/12.

(090147433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Euro 2000 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.641.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009122718/13.

(090147435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Ursus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 101.399.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009122713/15.

(090147540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

MM - Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 122.767.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la décision de ne pas distribuer de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Aurore ANTOINE / Madeline BOUCHER
Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009117851/14.

(090142129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

KMG SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.130.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KMG SICAV-SIF
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009117847/12.

(090142053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

D.I.T.D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 109.835.

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 14 août 2009 sous le No: L090128692.04

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009117849/13.

(090142071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Le Manoir Anglais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.393.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 30 juillet 2009

L'Associé Unique de Le Manoir Anglais S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- De démissionner Mme. Severine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de Gérante de la société avec effet au 1^{er} août 2009;

Luxembourg, le 2 Septembre 2009.

Vincent Bouffieux
Gérant

Référence de publication: 2009118033/14.

(090141692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Gold-Rush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 52.687.

Minutes of the annual general shareholders' meeting held in Luxembourg on April 23rd, 2009

Sixième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur sortant: M. Antonio SPERATI RUFFONI, demeurant à Padoue, Italie.

Septième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer M. Luca GRISOT, Finance Manager, demeurant à Luxembourg, 33 Av. de la Faïencerie, 1510 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société. Le mandat du nouvel administrateur se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Référence de publication: 2009119421/15.

(090143670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

David S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 117.803.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 8 septembre 2009

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

DAVID S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119416/15.

(090143521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Fund Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 86.828.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2009

L'Assemblée Générale Statutaire approuve la réélection de Deloitte S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour FUND PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009118864/14.

(090142464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

GenixWorks, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 95.224.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 03/08/2009

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2009 que Messieurs Leut BOUNPASEUTH et Olivier DESCHUYTENEER ont démissionné de leur mandat d'administrateur en date du 31/07/2009.

Fait à Capellen, le 10 septembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009119422/13.

(090143632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Renewable Energy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.719.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009118997/12.

(090143293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Tyson Global Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 146.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009118801/12.

(090143011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Devoteam Guidance S.A., Société Anonyme,
(anc. Guidance S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 59.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009118800/13.

(090142996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Global Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.759.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2009

L'Assemblée Générale Statutaire approuve la réélection de Deloitte S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour GLOBAL PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A

Signatures

Référence de publication: 2009118883/14.

(090142575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Sofraco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 17.584.

Les comptes annuels au 31.03.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour: SOFRACO S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009119190/15.

(090143418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Consulting For Hairdresser S. à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 109.429.

—
Außerordentliche Generalversammlung vom 24.08.2009

Frau Astrid MUSTI geborene BELLMANN, Regierungsangestellte, wohnhaft in D-54441 Kirf, Kimmstrasse 16,
handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CONSULTING
FOR HAIRDRESSER S.à r.l., mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und
Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109429

beschließt den Sitz der Gesellschaft an nachstehende Adresse zu verlegen:

L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

Wasserbillig, den 24.08.09.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009119247/15.

(090143351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

DataCenterEnergie S.A. (DCE), Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.
R.C.S. Luxembourg B 140.229.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2009

L'assemblée reconduit le mandat du commissaire aux comptes, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 BERTRANGE.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009119452/14.

(090143208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Savox Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Greenplace Holding S.A.).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.904.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009118772/13.

(090142940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Conafex Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 17.789.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009119430/12.

(090143034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Tyco Electronics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009118770/12.

(090142921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Savox International S.A., Société Anonyme,
(anc. LionHeart Holding S.A.).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009118771/13.

(090142933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Intellectual Capital Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 111.029.

Le bilan clos au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/09.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 26-50 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009118876/14.

(090142561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

General Cereali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.373.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 septembre 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

GENERAL CEREALI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119424/15.

(090143444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Sofraco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 17.584.

Les comptes annuels au 31.03.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour: SOFRACO S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009119187/15.

(090143424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Axiome Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.953.

Le bilan clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/09.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r l.
17, rue des Jardiniers
B.P. 26-50 L-1026 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009118877/14.

(090142565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Silvretta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 89.073.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009116963/13.

(090140820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Notable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 74.697.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2009118915/12.

(090142400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Neteos Interactive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.195.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 21st day of September.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"NETEOS INTERACTIVE HOLDING LIMITED", a company incorporated under the Law of Cyprus, having its registered office at Missisipi 14, P.C. 3082, Limassol, Cyprus and hereby duly represented by Mrs Sylvie TALMAS, Private Employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her on 21st September 2009.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

Art. 1. Name - Form. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "NETEOS INTERACTIVE S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 31.000,- (thirty one thousand Euros), divided into 31.000 (thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1,- (one Euro) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 6. Transfer of shares. Where a shareholder, having less than 50 %, intends to transfer all or part of the ownership of the rights attaching to his shares, by whatever legal means - including, in particular, sale, contribution, gift, exchange, liquidation, or the establishment of a right in rem, whether of universal or specific application - or in the event of a judicial liquidation or voluntary winding-up, the shareholder in question must first offer those shares for sale to the other shareholders in proportion to the shares held by each of them. Such offer must be communicated by recorded delivery letter sent to the Company at its registered office; upon receipt of the same, the Company shall without delay cause its board of directors, or any of its officers charged with the day-to-day management of the Company, to forward the offer to the shareholders concerned.

The value of the shares in question shall be determined by a réviseur d'entreprises (auditor) designated by the parties. If no agreement is reached within three weeks from the date of the proposal made by one of the parties, by recorded delivery letter addressed to the Company, an auditor shall, at the request of the first party to make an application in that regard, be appointed by the President of the Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (Luxembourg District Court). The decision made in response to such application shall be binding on the parties.

The price at which the shares are to be transferred shall be determined in accordance with the auditing principles applied by auditors in the Grand Duchy of Luxembourg for the valuation of businesses, taking into account, in particular, the net assets of the Company.

The auditor shall submit his report, setting out the reasons for the conclusion(s) contained therein, within six weeks from the date of his appointment.

If the remaining shareholders concerned do not accept the offer within three weeks from the date of submission of the expert's report, the outgoing shareholder may enter into negotiations with third parties with a view to transferring his shares.

If the outgoing shareholder concludes an agreement with a third party, he must fully notify the remaining shareholders concerned, by recorded delivery letter addressed to the Company, of the outcome of the negotiations.

Those shareholders shall then be entitled, within three weeks from the date on which the information referred to above is obtained, to purchase the outgoing shareholder's shares on the same terms as those negotiated with that shareholder, subject to the stipulations laid down in the next paragraph.

The remaining shareholders concerned may only oppose a transfer to a third party of the shares held by the outgoing shareholder in accordance with the foregoing rules if it appears from the circumstances of the case that the purchasing third party will not be capable of ensuring the performance of his obligations under the cooperation agreements concluded between the shareholders.

In the event of a justified refusal by the remaining shareholders under the terms of the preceding paragraph, the Company shall proceed, in so far as may be possible and in accordance with the applicable legal provisions, to redeem the outgoing shareholder's shares at the price negotiated between that shareholder and the interested third party. Should the Company be unable to redeem the outgoing shareholder's shares, an extraordinary general meeting shall be convened without delay with a view to proceeding to the winding-up and liquidation of the Company.

The foregoing provisions shall not apply if the shares are to be transferred to a company forming part of the group of the shareholder who intends to transfer all or part of his/her/its shares. However, prior notice must be given to the Company, by recorded delivery letter, of a projected transfer to a company forming part of the group of the shareholder concerned, so as to enable the board of directors to verify whether the transferee company does indeed form part of the transferor's group. Such notice must be given to the Company at least two months before the transfer takes effect. In all cases in which the transferee company ceases to form part of the group of the shareholder concerned, the shares transferred must be transferred back forthwith to the latter.

Holdings acquired may not be disposed of without the prior agreement and signature of two directors or the sole director.

Art. 7. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the 50% of the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

The general meeting of shareholders shall have exclusive power to decide on the borrowing and raise of money, on the issue of debentures, stocks, notes, obligations, bonds, whether convertible or not, in the form of bearer bonds or otherwise, payable in whatever denomination and in whatever currency.

Art. 9. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 21st of September at 15.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconférence or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Composition of board of directors - Indemnification of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, comprised of at least two (2) A directors (individually the "A Director") and one (1) B director (the "B Director"), who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

Any reference made hereinafter to the "directors" shall be construed as a reference to the A Directors and/or to the B Director, depending on the context and as applicable.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

The Company shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, and any permanent representative of a director, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or a permanent representative of a director, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 12. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or one director, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of teleconference, visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors and (ii) one (1) B Director is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of one Director A and of one Director B or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 15. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st July of each year and shall terminate on 30th June.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 18. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on June 30th, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
NETEOS INTERACTIVE HOLDING LIMITED prenamed	31.000	31.000	31.000
TOTAL:	31.000	31.000	31.000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31.000,- EURO) is as of now available to the company.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,300.-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at four and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as A Directors:
 - a) Mr Jean-Marc Faber, born on 7th April 1966 in Luxembourg, professionally residing at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Mr Christophe Mouton, born on 20th November 1971 in Saint-Mard (Belgium), professionally residing at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. Are appointed as B Director:
 - a) Mr Manuel Bordignon, born on 4th June 1969 in Esch-sur-Alzette, professionally residing at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Mrs Sylvie Talmas-Ceola, born on 3rd April 1974 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
4. Has been appointed statutory auditor:

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.a.r.l. with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5. The address of the Company is set at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

6. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2015.

7. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"NETEOS INTERACTIVE HOLDING LIMITED", une société de droit chypriote, ayant son siège social au Missisipi 14, P.C. 3082, Limassol, Chypre, ici représentée par Sylvie TALMAS, Employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 septembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "NETEOS INTERACTIVE S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Cession d'actions. Si un actionnaire, détenant moins de 50% du capital, a l'intention de transférer toute ou partie de la propriété des droits attachés à ses actions par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces actions aux co-actionnaires au prorata des actions détenues par chacun, par lettre recommandée, pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux actionnaires concernés sans retard par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

La valeur de ces actions sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'actionnaire le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les actionnaires.

Le prix de cession des actions sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les actionnaires restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'actionnaire sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses actions.

En cas d'accord de l'actionnaire sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux actionnaires restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquiescer les actions de l'actionnaire sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les actionnaires restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des actions détenues par l'actionnaire sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les actionnaires.

En cas de refus justifié de la part des actionnaires restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des actions de l'actionnaire sortant au prix négocié entre cet actionnaire et le tiers intéressé. A défaut pour la société de pouvoir racheter les actions de l'actionnaire sortant, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée sans retard afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la société.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas d'application si les actions doivent être cédées à une société appartenant au groupe de l'actionnaire ayant l'intention de transférer tout ou partie de ses actions. Un transfert projeté à une société du groupe de l'actionnaire concerné doit cependant faire l'objet d'une notification préalable par lettre recommandée à la société afin de permettre au conseil d'administration de vérifier si la société cessionnaire appartient au groupe du cédant. La notification devra parvenir à la société au moins deux mois avant la prise d'effet du transfert. Dans tous les cas où la société cessionnaire cesserait d'être une société du groupe de l'actionnaire concerné, les actions transférées devront être immédiatement rétrocedées à ce dernier.

Il ne pourra pas être disposé des participations prises sans l'accord et la signature préalable de deux administrateurs ou de l'administrateur unique.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera 50% des actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires sera seule autorisée à décider des emprunts et mobilisations de fonds, de l'émission d'obligations non garanties, de valeurs mobilières, d'effets, d'obligations garanties ou de valeurs à revenu fixe, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21 du mois de septembre à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 11. Composition du conseil d'administration - Indemnisation des administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, dont deux (2) administrateurs A (individuellement "l'Administrateur A") et un (1) administrateur B ("l'Administrateur B") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Toute référence ci-après aux "administrateurs" doit être interprétée comme une référence aux Administrateurs A et/ou à l'Administrateur B, selon le contexte.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

La Société indemniserà tout administrateur ou tout membre de la direction, leurs successeurs et exécuteurs, ainsi que tout représentant permanent d'un administrateur, de toutes les dépenses raisonnablement faites par ce dernier en relation avec toutes actions, poursuites ou procédures, auxquelles il a été partie en raison de sa qualité actuelle ou antérieure d'administrateur ou exécuteur de la Société, ou représentant permanent d'un administrateur, ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle il n'est pas habilité à être indemnisé, à l'exclusion des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé lors d'une telle action, poursuite ou procédure responsable pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas de règlement, l'indemnisation sera uniquement donnée en relation avec ces affaires couvertes par le règlement, sur lequel la Société est avisée par conseil que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses obligations. Le susdit droit à indemnisation n'exclut pas tous autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par téléconférence, visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que (i) si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et (ii) si un (1) Administrateur B est présent ou représenté lors de cette réunion. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 15. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de la même année.

Art. 17. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 19. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
NETEOS INTERACTIVE HOLDING LIMITED prénommée,	31.000	31.000	31.000
TOTAL:	31.000	31.000	31.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs A:
 - a) Monsieur Jean-Marc Faber, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Monsieur Christophe Mouton, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
3. Ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs B:

a) Monsieur Manuel Bordignon, né le 4 juin 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg;

b) Madame Sylvie Talmas-Ceola, née le 3 avril 1974 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

4. A été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes: Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

6. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

7. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Talmas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009122623/462.

(090147998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

CT Fashion A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.189.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Permira Europe II L.P. 1, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

2. Permira Europe II L.P. 2. having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

3. Permira Europe II C.V.3, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

4. Permira Europe II C.V.4, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its manager Permira (Europe) Limited, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

6. Schroder Ventures Investments Limited, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its nominee, SV (Nominees) Limited, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;

7. PAI Europe IV A FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

8. PAI Europe IV B FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

9. PAI Europe IV B5 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

10. PAI Europe IV B6 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

11. PAI Europe IV B7 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

12. PAI Europe IV C FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

13. PAI Europe IV C2 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

14. PAI Europe IV D FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

16. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12399, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

17. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12789, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

18. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12790, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

19. CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., a limited partnership formed under the laws of the State Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 010243936-3394703, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623; here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

20. CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12788, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623; here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

21. CORAL FEEDER L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number LP. 635, represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in her here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Definitions - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "CT Fashion A S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Definitions. "Articles" means these articles of association in their present and future form and as amended from time to time (and Article shall be construed accordingly);

"Board of Managers" (Conseil de Gérance) has the meaning as set forth in Article 10.

"Company" means the société à responsabilité limitée CT Fashion A S.à r.l. governed by these Articles.

"Company Act" means the Luxembourg law of the 15th of August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

"CVC Shareholders" means collectively, CVC European Equity III Limited and/or any funds managed by it (i.e. the following CVC funds: CVC European Equity III Limited L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.) and CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., Société Générale Bank & Trust S.A. and Coral Feeder L.P.

"Managers" (Gérants) means the members of the Board of Managers and "Manager" (Gérant) means any of them.

"Manager of Class A" (Gérant de Classe A) has the meaning as set forth in Article 10.

"Manager of Class B" (Gérant de Classe B) has the meaning as set forth in Article 10.

"Manager of Class C" (Gérant de Classe C) has the meaning as set forth in Article 10.

"Financial Year" has the meaning as set forth in Article 16.

"General Shareholders Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company.

"PAI Shareholders" means collectively, the following PAI funds: PAI Europe IV A FCPR, PAI Europe IV B FCPR, PAI Europe IV B5 FCPR, PAI Europe IV B6 FCPR, PAI Europe IV B7 FCPR, PAI Europe IV C FCPR, PAI Europe IV C2 FCPR, PAI Europe IV D FCPR, PAI Europe IV D2 FCPR.

"Permira Shareholders" means; collectively, the following Permira funds: Permira Europe II L.P. 1, Permira Europe II L.P. 2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Permira Europe II Co-Investment Scheme, Schroder Ventures Investments Limited.

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them.

"Shares" means collectively all shares in issue of any class and "Share" means any of them.

Art. 3. Purpose and Duration. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) represented by three million (3.000.000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at General Shareholders Meeting.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. The shares held by the sole Shareholder are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more Shareholders, the shares are freely transferable among Shareholders. In the same case they are transferable to non-Shareholders only with the prior approval of the Shareholders representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-Shareholders only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. Amendments to the share capital. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole Shareholder or, should this happen, by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. Co-ownership of shares. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Death of a shareholder. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. Board of managers. The Company shall be managed by a Board of Managers (conseil de gérance) composed of Six (6) members at least, who need not be Shareholders of the Company, of which at least Two (2) shall be Managers (gérants) of Class A, Two (2) Managers (gérants) of Class B and Two (2) Managers (gérants) of Class C.

The Managers shall be appointed by the General Shareholders' Meeting in accordance with the following rules:

The Managers (gérants) of Class A shall be elected among a list of candidates proposed by the Permira Shareholders, the Managers (gérants) of Class B shall be elected among a list of candidates proposed by the PAI Shareholders and the Managers (gérants) of Class C shall be elected among a list of candidates proposed by CVC Shareholders.

In addition, as long as CVC European Equity Partners III L.P. shall be a Shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees as candidates for Managers (gérants) of Class C and the General Shareholders' Meeting shall appoint one Manager from this list.

In the absence of nominations pursuant to this Article, the General Shareholders' Meeting shall be free to appoint the relevant Managers in accordance with the general principles as determined by the Company Law and these Articles.

The General Shareholders' Meeting shall appoint the remaining Managers in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles of Association.

The Managers shall be appointed for an unlimited period.

In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the Board of Managers, in compliance with the provisions of this Article, so that as long as CVC European Equity Partners III L.P. shall be a Shareholder of the Corporation it shall be represented on the Board of Managers.

A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders, in accordance with the preceding paragraph of the present Article.

Art. 11. Procedures for the board of managers. The Board of Managers (Conseil de Gérance) may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the General Shareholders' Meeting.

The Board of Managers (Conseil de Gérance) shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all General Shareholders' Meeting and the Board of Managers (Conseil de Gérance), but in his absence the Managers or the Board of Managers (Conseil de Gérance) may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) shall be given to all Managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the Managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his co-Managers at a meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

The Board of Managers (Conseil de Gérance) can deliberate or act validly at a meeting of the Board of Managers only if at least a majority of the Managers is present or represented and if at least one Manager (Gérant) of Class A, one Manager (Gérant) of Class B and one Manager (Gérant) of Class C are present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting and at least with the votes of one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the Board of Managers (Conseil de Gérance) such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding General Shareholders' Meeting.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided the meeting is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions in one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Art. 12. Minutes of the meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or jointly by one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by one Manager of class A, one Manager of class B and one Manager of Class C.

Art. 13. Powers of the board of managers - Delegation. The Board of Managers (Conseil de Gérance) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the Shareholders fall within the competence of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

The Board of Managers (Conseil de Gérance) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board of Managers who may constitute committees deliberating under such terms as the Board of Managers shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. Signature. The Company will be bound by the joint signature of one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Sole shareholder - Plurality of shareholders. The sole Shareholder exercises the powers devolved to the General Shareholders' Meeting by the dispositions of Section XII of the Company Act, on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole Shareholder.

In case of more Shareholders the decisions, which exceed the powers of the Managers shall be taken by the meeting.

Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Any issuance of Shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior General Shareholders' Meeting in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for Shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year runs from the 1st of August of each year to the 31st of July of the following year (the "Financial Year").

Art. 17. Annual accounts - Legal reserve. Each year, as of the 31st of July, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year Five (5) percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the legal reserve amount to One Tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

F. Dissolution - Liquidation - Company act

Art. 18. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the General Shareholders' Meeting, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 19. Company act. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Act.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- Permira Europe II L.P. 1:	349.204
- Permira Europe II L.P. 2:	546.192
- Permira Europe II C.V. 3:	23.106
- Permira Europe II C.V. 4:	34.660
- Permira Europe II Co-investment Scheme:	9.288
- Schroder Ventures Investments Limited:	37.550
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.	834.902
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P.	17.000
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P.	17.000
- CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P.	12.518
- CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) LP.	43.024
- CORAL FEEDER L.P.	75.556
- PAI EUROPE IV D FCPR:	45.216
- PAI EUROPE IV B7 FCPR.	7.476

- PAI EUROPE IV B6 FCPR:	197.102
- PAI EUROPE IV C2 FCPR:	74.766
- PAI EUROPE IV B FCPR.	396.624
- PAI EUROPE IV D2 FCPR:	14.954
- PAI EUROPE IV C FCPR:	144.580
- PAI EUROPE IV A FCPR:	111.806
- PAI EUROPE IV B5 FCPR:	7.476
Total:	3.000.000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on July 31st, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed Managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19th, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Manager of Class A;

- Paul Guilbert, born on February 20th, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, Manager of Class A;

- Eric Bouchez, born on January 7th, 1968 in Pau (France), with professional address at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, Manager of Class B;

- Benoit Chéron, born on February 23rd, 1980 in Le Mans (France), with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Manager of Class B;

- Bénédicte Moens-Colleaux, born on October 13, 1972 in Namur (Belgium), with professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Manager of Class C;

- Emanuela Brero, born on May 25, 1970 in Bra (Italy), with professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Manager of Class C.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatorze septembre

Par-devant, Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Permira Europe II L.P. 1, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;

2. Permira Europe II L.P. 2, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;

3. Permira Europe II C.V.3, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici

représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernesey;

4. Permira Europe II C.V.4, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernesey;

5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son manager Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernesey;

6. Schroder Ventures Investments Limited, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son nominee, SV (Nominees) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernesey;

7. PAI Europe IV A FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

8. PAI Europe IV B FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

9. PAI Europe IV B5 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

10. PAI Europe IV B6 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

11. PAI Europe IV B7 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

12. PAI Europe IV C FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

13. PAI Europe IV C2 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

14. PAI Europe IV D FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

16. CVC European Equity Partners III L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12399, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

17. CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12789, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

18. CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B LP., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12790, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner LP., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

19. CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., un Limited Partnership existant et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré à l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 010243936-339470, représenté par son General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey,

20. CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12788, représenté par son General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

21. Coral Feeder L.P., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes et inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro L.P. 635, représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Définitions - Objet - Durée - Siège statutaire

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CT Fashion A S.à r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Définitions. "Statuts" signifie les présents statuts dans leur forme actuelle et future, tels qu'ils seront amendés (et "Article" réfère à un article desdits Statuts);

"Conseil de Gérance" a la signification définie à l'Article 10;

"Société" signifie la société à responsabilité limitée CT Fashion A S.à r.l soumise aux présents statuts;

"Loi sur les Sociétés" réfère à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 15 août 1915 telle qu'amendée;

"Associés CVC" signifie collectivement, CVC European Equity III Limited et/ou les fonds administrés par celui-ci (i.e. les fonds CVC suivants: CVC European Equity III Limited L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.) et CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., Société Générale Bank & Trust S.A. et Coral Feeder L.P.

"Gérants" fait référence aux membres du Conseil de Gérance et "Gérant" désigne chacun d'eux;

"Gérant de Classe A" a la signification définie à l'Article 10;

"Gérant de Classe B" a la signification définie à l'Article 10;

"Gérant de Classe C" a la signification définie à l'Article 10;

"Exercice Financier" a la signification exprimée à l'Article 16;

"Assemblée Générale des Associés" signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

"Associés PAI" signifie collectivement, les fonds PAI suivants: PAI Europe IV A FCPR, PAI Europe IV B FCPR, PAI Europe IV B5 FCPR, PAI Europe IV B6 FCPR, PAI Europe IV B7 FCPR, PAI Europe IV C FCPR, PAI Europe IV C2 FCPR, PAI Europe IV D FCPR, PAI Europe IV D2 FCPR;

"Associés Permira" signifie collectivement, les fonds Permira suivants: Permira Europe II L.P. 1, Permira Europe II L.P. 2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Permira Europe II Co-Investment Scheme, Schroder Ventures Investments Limited;

"Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales sans distinction de classe et "Associé" désigne chacun d'eux;

"Parts Sociales" s'entend sans distinction de classe de toutes les parts sociales émises, et "Part Sociale" s'entend de chacune d'elles;

Art. 3. Objet et Durée. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société pourra emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société pourra également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, sans limitation, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt et/ou dans celui de toute autre société ou personne.

- Entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société pourra également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Siège statutaire. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit dans la ville de Luxembourg par une résolution du Conseil de gérance. Des filiales ou des bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente mille euros (EUR 30.000.-) représenté par trois millions (3.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix à l'Assemblée Générale des Associés.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles entre vifs et par héritage ou en cas de liquidation de propriété conjointe entre mari et femme.

Dans l'hypothèse de plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Toujours dans la même hypothèse, les Parts Sociales sont cessibles à des tiers seulement sur accord préalable des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Toujours dans la même hypothèse, les Parts Sociales sont cessibles pour cause de mort à des tiers seulement sur approbation préalable des détenteurs de Parts Sociales représentant au moins trois quarts des droits détenus par les survivants.

Art. 7. Modifications du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Copropriété de parts sociales. La Société reconnaîtra un unique détenteur par Part Sociale. La copropriété devra nommer un représentant unique à l'égard de la Société.

Art. 9. Mort d'un associé. La mort, la suspension des droits civils, la faillite ou la mise en liquidation volontaire ou involontaire d'un des Associés n'aura pas pour effet d'entraîner la dissolution de la Société.

C. Administration

Art. 10. Conseil de gérance. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de Six (6) membres au moins, qui ne sont pas nécessairement Associés dans la Société et dont au moins Deux (2) doivent être Gérants de Classe A, Deux (2) Gérants de Classe B et Deux (2) Gérants de Classe C.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés en application des règles qui suivent:

Les Gérants de Classe A sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés Permira, les Gérants de Classe B sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés PAI et les Gérants de Classe C sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés CVC.

De plus, tant que CVC European Equity Partners III L.P. est Associé dans la Société, il doit avoir le droit de présenter une liste d'au moins deux candidats au poste de Gérant de Classe C et l'Assemblée Générale des Associés doit nommer un directeur à partir de cette liste;

En l'absence de nominations en application de cet Article, l'Assemblée Générale des Associés est libre de nommer les Gérants appropriés en application des principes généraux dégagés par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

L'Assemblée Générale des Associés peut nommer les Gérants restant en application des principes généraux dégagés par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Dans l'hypothèse où un Gérant est révoqué ou remplacé ou démissionne, meurt, part en retraite, ou en toute autre hypothèse de poste vacant, son/sa remplaçant(e) doit être nommé(e) par l'Assemblée Générale des Associés ou, dans l'hypothèse d'une cooptation des membres du Conseil de Gérance, en conformité des dispositions de cet Article, de sorte qu'aussi longtemps que CVC European Equity Partners III L.P. est Associé dans la Société il soit représenté au Conseil de Gérance.

Un Gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans cause, sur résolution des Associés, conformément au paragraphe précédent du présent Article.

Art. 11. Procédures au conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir un président et un vice-président parmi ses membres. Il doit désigner un secrétaire qui n'est pas nécessairement Gérant et assurera la garde des procès verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira à l'appel de son président ou de deux Gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera tout Conseil de Gérance et toute Assemblée Générale des Associés, en son absence, les Gérants ou le Conseil de Gérance peuvent nommer un président intérimaire par vote à la majorité des présents à chacune de ces réunions.

Une convocation écrite aux Conseils de Gérance doit être adressée aux Gérants au moins Vingt-Quatre heures avant leurs tenues, exception faite des circonstances d'urgence qui doivent alors être exprimées dans la convocation. Les Gérants peuvent expressément renoncer à la convocation par écrit, fax ou e-mail.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions auxquelles tous les Gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, ainsi que pour les rendez-vous tenus en lieu et heure définis à un agenda préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant peut agir à tout Conseil de Gérance par nomination écrite ou par fax ou, dès lors que l'authenticité peut en être apportée, par transmission électronique, d'un autre Gérant auquel il a donné procuration. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à un Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut délibérer et agir valablement à un Conseil de Gérance seulement si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée à un tel Conseil de Gérance, et qu'un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C sont présents ou représentés au Conseil de gérance. Les décisions sont prises sur vote à la majorité des Gérants présents ou représentés dès lors qu'au moins un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C ont voté.

Dans l'hypothèse où un Gérant de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société (autre que ceux qui découlent de la qualité d'administrateur ou de gérant ou employé de la partie adverse), il doit en informer le Conseil de Gérance et ne doit pas prendre part tant à la délibération qu'au vote sur la transaction en cause. Cet intérêt devra en outre être rapporté à la prochaine Assemblée Générale des Associés.

Les Gérants peuvent participer aux Conseils de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire assurant que tout un chacun puisse entendre et être entendu des autres à condition que la réunion soit initiée depuis le Luxembourg. Une telle participation équivaut à une participation en personne aux Conseils de Gérance.

Le conseil de gérance pourra, unanimement, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire. La totalité constituera les documents circulaires dûment exécutés fournissant l'évidence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris les résolutions circulaires, seront certifiées de manière définitive, ou un extrait desdites résolutions sera émis sous signature individuelle de tout Gérant.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être signés par le président, ou en son absence par le président intérimaire qui a présidé la réunion en question, ou conjointement par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C.

Les copies ou extraits de tels procès verbaux qui doivent être produits lors d'une procédure judiciaire ou autre, doivent être signés par le président et le secrétaire ou conjointement par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance - Délégation. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans le meilleur intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à une résolution des Associés tombent dans le domaine de compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la conduite et la gestion des affaires courantes et journalières à tout membre ou membres du Conseil de Gérance qui peuvent constituer des comités pour délibérer dans les conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut aussi conférer tout pouvoir ou mandat spécial à toute personne qui n'est pas nécessairement Gérant, nommer et licencier tout employé et fixer sa rémunération.

Art. 14. Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A, d'un Gérant de Classe B, d'un Gérant de Classe C, de même que par la signature unique ou les signatures conjointes de la ou des personnes, à laquelle ou auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Associé unique - Pluralité d'associés. L'Associé Unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par la Section XII de Loi sur les Sociétés relative aux sociétés à responsabilité limitée.

En conséquence, toutes les décisions prises qui excèdent les pouvoirs du Gérant sont réputées prises par l'Associé Unique.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, une décision excédant les pouvoirs des Gérants doit être prise par l'Assemblée des Associés.

Chaque Associé doit participer aux décisions collégiales indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé détient autant de droits de vote qu'il détient ou représente de Parts Sociales.

Toute émission de Parts Sociales résultant de la conversion de titres convertibles ou d'autres instruments financiers comparables impliquera la tenue préalable d'une Assemblée Générale des Associés en application de l'Article 7 ci-dessus. Chaque titre convertible ou autre instrument financier comparable devra être considéré, aux fins de la conversion, comme une souscription de Parts Sociales à émettre à l'issue de la conversion.

E. Exercice financier - Comptes annuels - Répartitions

Art. 16. Exercice financier. L'exercice social commencera le 1^{er} août de chaque année et se terminera le 31 juillet de l'année suivante (l' "Exercice Financier").

Art. 17. Comptes annuels - Réserve Légale. Il est dressé chaque année au 31 juillet un état des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un compte de profits et pertes.

Le solde créditeur de la balance du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le profit net de la Société.

Chaque année, Cinq (5) pour cent du profit net seront alloués à la réserve légale.

La déduction cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint Un Dixième du capital souscrit. Toutefois, si la réserve a été entamée, quelle qu'en soit l'époque et la raison, celle-ci doit être reconstituée dans les conditions de l'alinéa précédent.

F. Dissolution - Liquidation - Loi sur les sociétés

Art. 18. Dissolution - Liquidation. Dans l'hypothèse de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des Associés et qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs honoraires. A moins qu'il en soit convenu autrement, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des charges de la Société.

Art. 19. Loi sur les sociétés. Toute matière qui n'est pas traitée dans les Statuts doit être réglée en application de la Loi sur les Sociétés.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- Permira Europe II L.P. 1:	349.204
- Permira Europe II L.P. 2:	546.192
- Permira Europe II C.V. 3:	23.106
- Permira Europe II C.V. 4:	34.660

- Permira Europe II Co-investment Scheme:	9.288
- Schroder Ventures Investments Limited:	37.550
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.	834.902
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P.	17.000
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P.	17.000
- CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P.	12.518
- CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) LP.	43.024
- CORAL FEEDER L.P.	75.556
- PAI EUROPE IV D FCPR:	45.216
- PAI EUROPE IV B7 FCPR.	7.476
- PAI EUROPE IV B6 FCPR:	197.102
- PAI EUROPE IV C2 FCPR:	74.766
- PAI EUROPE IV B FCPR.	396.624
- PAI EUROPE IV D2 FCPR:	14.954
- PAI EUROPE IV C FCPR:	144.580
- PAI EUROPE IV A FCPR:	111.806
- PAI EUROPE IV B5 FCPR:	7.476
Total:	3.000.000 shares

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 juillet 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Gérant de Classe A;
 - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, Gérant de Classe A;
 - Eric Bouchez, né le 07 janvier 1968 à Pau (France), ayant son adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, Gérant de Classe B;
 - Benoit Chéron, né le 23 février 1980 à Le Mans (France), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Gérant de Classe B;
 - Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe C;
 - Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe C.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37824. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122637/698.

(090147908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

CT Fashion B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.188.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Permira Europe II L.P. 1, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
2. Permira Europe II L.P. 2, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
3. Permira Europe II C.V.3, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
4. Permira Europe II C.V.4, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its manager Permira (Europe) Limited, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
6. Schroder Ventures Investments Limited, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its nominee, SV (Nominees) Limited, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey;
7. PAI Europe IV A FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;
8. PAI Europe IV B FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;
9. PAI Europe IV B5 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;
10. PAI Europe IV B6 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;
11. PAI Europe IV B7 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;
12. PAI Europe IV C FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;
13. PAI Europe IV C2 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

14. PAI Europe IV D FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F- 75002 Paris, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Pabs, here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris;

16. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12399, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner LP., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

17. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12789, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

18. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12790, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031; here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

19. CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., a limited partnership formed under the laws of the State Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 010243936-3394703, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623; here represented by Severine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

20. CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) LP., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12788, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623; here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey;

21. CORAL FEEDER L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number L.P. 635, represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031, here represented by Séverine Michel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in her here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Definitions - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "CT Fashion B S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Definitions. "Articles" means these articles of association in their present and future form and as amended from time to time (and Article shall be construed accordingly);

"Board of Managers" (Conseil de Gérance) has the meaning as set forth in Article 10.

"Company" means the société à responsabilité limitée CT Fashion B S.à r.l. governed by these Articles.

"Company Act" means the Luxembourg law of the 15 of August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

"CVC Shareholders" means collectively, CVC European Equity III Limited and/or any funds managed by it (i.e. the following CVC funds: CVC European Equity III Limited L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.) and CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., Société Générale Bank & Trust S.A. and Coral Feeder L.P.

"Managers" (Gérants) means the members of the Board of Managers and "Manager" (Gérant) means any of them.

"Manager of Class A" (Gérant de Classe A) has the meaning as set forth in Article 10.

"Manager of Class B" (Gérant de Classe B) has the meaning as set forth in Article 10.

"Manager of Class C" (Gérant de Classe C) has the meaning as set forth in Article 10.

"Financial Year" has the meaning as set forth in Article 16.

"General Shareholders Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company.

"PAI Shareholders" means collectively, the following PAI funds: PAI Europe IV A FCPR, PAI Europe IV B FCPR, PAI Europe IV B5 FCPR, PAI Europe IV B6 FCPR, PAI Europe IV B7 FCPR, PAI Europe IV C FCPR, PAI Europe IV C2 FCPR, PAI Europe IV D FCPR, PAI Europe IV D2 FCPR.

"Permira Shareholders" means; collectively, the following Permira funds: Permira Europe II L.P. 1, Permira Europe II L.P. 2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Permira Europe II Co-Investment Scheme, Schroder Ventures Investments Limited.

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them.

"Shares" means collectively all shares in issue of any class and "Share" means any of them.

Art. 3. Purpose and Duration. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) represented by three million (3,000,000.-) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at General Shareholders Meeting.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. The shares held by the sole Shareholder are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more Shareholders, the shares are freely transferable among Shareholders. In the same case they are transferable to non-Shareholders only with the prior approval of the Shareholders representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-Shareholders only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. Amendments to the share capital. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole Shareholder or, should this happen, by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. Co-Ownership of shares. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Death of a shareholder. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. Board of managers. The Company shall be managed by a Board of Managers (conseil de gérance) composed of Six (6) members at least, who need not be Shareholders of the Company, of which at least Two (2) shall be Managers (gérants) of Class A, Two (2) Managers (gérants) of Class B and Two (2) Managers (gérants) of Class C.

The Managers shall be appointed by the General Shareholders' Meeting in accordance with the following rules:

The Managers (gérants) of Class A shall be elected among a list of candidates proposed by the Permira Shareholders, the Managers (gérants) of Class B shall be elected among a list of candidates proposed by the PAI Shareholders and the Managers (gérants) of Class C shall be elected among a list of candidates proposed by CVC Shareholders.

In addition, as long as CVC European Equity Partners III L.P. shall be a Shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees as candidates for Managers (gérants) of Class C and the General Shareholders' Meeting shall appoint one Manager from this list.

In the absence of nominations pursuant to this Article, the General Shareholders' Meeting shall be free to appoint the relevant Managers in accordance with the general principles as determined by the Company Law and these Articles.

The General Shareholders' Meeting shall appoint the remaining Managers in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles of Association.

The Managers shall be appointed for an unlimited period.

In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the Board of Managers, in compliance with the provisions of this Article, so that as long as CVC European Equity Partners III L.P. shall be a Shareholder of the Corporation it shall be represented on the Board of Managers.

A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders, in accordance with the preceding paragraph of the present Article.

Art. 11. Procedures for the board of managers. The Board of Managers (Conseil de Gérance) may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the General Shareholders' Meeting.

The Board of Managers (Conseil de Gérance) shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all General Shareholders' Meeting and the Board of Managers (Conseil de Gérance), but in his absence the Managers or the Board of Managers (Conseil de Gérance) may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) shall be given to all Managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the Managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his co-Managers at a meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

The Board of Managers (Conseil de Gérance) can deliberate or act validly at a meeting of the Board of Managers only if at least a majority of the Managers is present or represented and if at least one Manager (Gérant) of Class A, one Manager (Gérant) of Class B and one Manager (Gérant) of Class C are present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting and at least with the votes of one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the Board of Managers (Conseil de Gérance) such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding General Shareholders' Meeting.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided the meeting is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions in one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Art. 12. Minutes of the meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or jointly by one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by one Manager of class A, one Manager of class B and one Manager of Class C.

Art. 13. Powers of the board of managers - Delegation. The Board of Managers (Conseil de Gérance) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the Shareholders fall within the competence of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

The Board of Managers (Conseil de Gérance) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board of Managers who may constitute committees deliberating under such terms as the Board of Managers shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. Signature. The Company will be bound by the joint signature of one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Sole Shareholder - Plurality of shareholders. The sole Shareholder exercises the powers devolved to the General Shareholders' Meeting by the dispositions of Section XII of the Company Act, on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole Shareholder.

In case of more Shareholders the decisions, which exceed the powers of the Managers shall be taken by the meeting.

Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Any issuance of Shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior General Shareholders' Meeting in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for Shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year runs from the 1st of August of each year to the 31st of July of the following year (the "Financial Year").

Art. 17. Annual Accounts - Legal reserve. Each year, as of the 31st of July, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year Five (5) percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the legal reserve amount to One Tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

F. Dissolution - Liquidation - Company act

Art. 18. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the General Shareholders' Meeting, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 19. Company act. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Act.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- Permira Europe II L.P. 1:	349.204
- Permira Europe II L.P. 2:	546.192
- Permira Europe II C.V. 3:	23.106
- Permira Europe II C.V. 4:	34.660
- Permira Europe II Co-investment Scheme:	9.288
- Schroder Ventures Investments Limited:	37.550
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP.	834.902
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND-A L.P.	17.000
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P.	17.000
- CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P.	12.518
- CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P.	43.024
- CORAL FEEDER L.P.	75.556
- PAI EUROPE IV D FCPR:	45.216
- PAI EUROPE IV B7 FCPR:	7.476
- PAI EUROPE IV B6 FCPR:	197.102
- PAI EUROPE IV C2 FCPR:	74.766
- PAI EUROPE IV B FCPR:	396.624
- PAI EUROPE IV D2 FCPR:	14.954
- PAI EUROPE IV C FCPR:	144.580
- PAI EUROPE IV A FCPR:	111.806
- PAI EUROPE IV B5 FCPR:	7.476
Total:	3.000.000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on July 31st, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed Managers of the Company for an indefinite duration:
 - Séverine Michel, born on July 19th, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Manager of Class A:
 - Paul Guilbert, born on February 20th, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, Manager of Class A;
 - Eric Bouchez, born on January 7th, 1968 in Pau (France), with professional address at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, Manager of Class B:
 - Benoit Chéron, born on February 23rd, 1980 in Le Mans (France), with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Manager of Class B:
 - Bénédicte Moens-Colleaux, born on October 13, 1972 in Namur (Belgium), with professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Manager of Class C:
 - Emanuela Brero, born on May 25, 1970 in Bra (Italy), with professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Manager of Class C.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le quatorze septembre

Par-devant, Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Permira Europe II L.P. 1, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;
2. Permira Europe II L.P. 2, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;
3. Permira Europe II C.V.3, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;
4. Permira Europe II C.V.4, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;
5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son manager Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;
6. Schroder Ventures Investments Limited, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son nominee, SV (Nominees) Limited, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey;
7. PAI Europe IV A FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;
8. PAI Europe IV B FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;
9. PAI Europe IV B5 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

10. PAI Europe IV B6 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

11. PAI Europe IV B7 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

12. PAI Europe IV C FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

13. PAI Europe IV C2 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

14. PAI Europe IV D FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris;

16. CVC European Equity Partners III L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12399, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

17. CVC European Equity Partners III Parallel Fund-A L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12789, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

18. CVC European Equity Partners III Parallel Fund-B L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12790, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

19. CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., un Limited Partnership existant et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré à l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 010243936-339470, représenté par son General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey,

20. CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12788, représenté par son General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous

le numéro 79623, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey;

21. Coral Feeder L.P., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes et inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro L.P. 635, représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Définitions - Objet - Durée - Siège statutaire

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CT Fashion B S.à r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Définitions. "Statuts" signifie les présents statuts dans leur forme actuelle et future, tels qu'ils seront amendés (et "Article" réfère à un article desdits Statuts);

"Conseil de Gérance" a la signification définie à l'Article 10;

"Société" signifie la société à responsabilité limitée CT Fashion B S.à r.l soumise aux présents statuts;

"Loi sur les Sociétés" réfère à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 15 août 1915 telle qu'amendée;

"Associés CVC" signifie collectivement, CVC European Equity III Limited et/ou les fonds administrés par celui-ci (i.e. les fonds CVC suivants: CVC European Equity III Limited L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.) et CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., Société Générale Bank & Trust S.A. et Coral Feeder L.P.

"Gérants" fait référence aux membres du Conseil de Gérance et "Gérant" désigne chacun d'eux;

"Gérant de Classe A" a la signification définie à l'Article 10;

"Gérant de Classe B" a la signification définie à l'Article 10;

"Gérant de Classe C" a la signification définie à l'Article 10;

"Exercice Financier" a la signification exprimée à l'Article 16;

"Assemblée Générale des Associés" signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

"Associés PAI" signifie collectivement, les fonds PAI suivants: PAI Europe IV A FCPR, PAI Europe IV B FCPR, PAI Europe IV B5 FCPR, PAI Europe IV B6 FCPR, PAI Europe IV B7 FCPR, PAI Europe IV C FCPR, PAI Europe IV C2 FCPR, PAI Europe IV D FCPR, PAI Europe IV D2 FCPR;

"Associés Permira" signifie collectivement, les fonds Permira suivants: Permira Europe II L.P. 1, Permira Europe II L.P. 2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Permira Europe II Co-Investment Scheme, Schroder Ventures Investments Limited;

"Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales sans distinction de classe et "Associé" désigne chacun d'eux;

"Parts Sociales" s'entend sans distinction de classe de toutes les parts sociales émises, et "Part Sociale" s'entend de chacune d'elles;

Art. 3. Objet et Durée. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société pourra emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société pourra également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, sans limitation, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt et/ou dans celui de toute autre société ou personne.

- Entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société pourra également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Siège statutaire. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit dans la ville de Luxembourg par une résolution du Conseil de gérance. Des filiales ou des bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trois millions (3.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix à l'Assemblée Générale des Associés.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles entre vifs et par héritage ou en cas de liquidation de propriété conjointe entre mari et femme.

Dans l'hypothèse de plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Toujours dans la même hypothèse, les Parts Sociales sont cessibles à des tiers seulement sur accord préalable des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Toujours dans la même hypothèse, les Parts Sociales sont cessibles pour cause de mort à des tiers seulement sur approbation préalable des détenteurs de Parts Sociales représentant au moins trois quarts des droits détenus par les survivants.

Art. 7. Modifications du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Copropriété de parts sociales. La Société reconnaîtra un unique détenteur par Part Sociale. La copropriété devra nommer un représentant unique à l'égard de la Société.

Art. 9. Mort d'un associé. La mort, la suspension des droits civils, la faillite ou la mise en liquidation volontaire ou involontaire d'un des Associés n'aura pas pour effet d'entraîner la dissolution de la Société.

C. Administration

Art. 10. Conseil de gérance. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de Six (6) membres au moins, qui ne sont pas nécessairement Associés dans la Société et dont au moins Deux (2) doivent être Gérants de Classe A, Deux (2) Gérants de Classe B et Deux (2) Gérants de Classe C.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés en application des règles qui suivent:

Les Gérants de Classe A sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés Permira, les Gérants de Classe B sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés PAI et les Gérants de Classe C sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés CVC.

De plus, tant que CVC European Equity Partners III L.P. est Associé dans la Société, il doit avoir le droit de présenter une liste d'au moins deux candidats au poste de Gérant de Classe C et l'Assemblée Générale des Associés doit nommer un directeur à partir de cette liste;

En l'absence de nominations en application de cet Article, l'Assemblée Générale des Associés est libre de nommer les Gérants appropriés en application des principes généraux dégagés par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

L'Assemblée Générale des Associés peut nommer les Gérants restant en application des principes généraux dégagés par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Dans l'hypothèse où un Gérant est révoqué ou remplacé ou démissionne, meurt, part en retraite, ou en toute autre hypothèse de poste vacant, son/sa remplaçant(e) doit être nommé(e) par l'Assemblée Générale des Associés ou, dans l'hypothèse d'une cooptation des membres du Conseil de Gérance, en conformité des dispositions de cet Article, de sorte qu'aussi longtemps que CVC European Equity Partners III L.P. est Associé dans la Société il soit représenté au Conseil de Gérance.

Un Gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans cause, sur résolution des Associés, conformément au paragraphe précédent du présent Article.

Art. 11. Procédures au conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir un président et un vice-président parmi ses membres. Il doit désigner un secrétaire qui n'est pas nécessairement Gérant et assurera la garde des procès verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira à l'appel de son président ou de deux Gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera tout Conseil de Gérance et toute Assemblée Générale des Associés, en son absence, les Gérants ou le Conseil de Gérance peuvent nommer un président intérimaire par vote à la majorité des présents à chacune de ces réunions.

Une convocation écrite aux Conseils de Gérance doit être adressée aux Gérants au moins Vingt-Quatre heures avant leurs tenues, exception faite des circonstances d'urgence qui doivent alors être exprimées dans la convocation. Les Gérants peuvent expressément renoncer à la convocation par écrit, fax ou e-mail.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions auxquelles tous les Gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, ainsi que pour les rendez-vous tenus en lieu et heure définis à un agenda préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant peut agir à tout Conseil de Gérance par nomination écrite ou par fax ou, dès lors que l'authenticité peut en être apportée, par transmission électronique, d'un autre Gérant auquel il a donné procuration. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à un Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut délibérer et agir valablement à un Conseil de Gérance seulement si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée à un tel Conseil de Gérance, et qu'un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C sont présents ou représentés au Conseil de gérance. Les décisions sont prises sur vote à la majorité des Gérants présents ou représentés dès lors qu'au moins un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C ont voté.

Dans l'hypothèse où un Gérant de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société (autre que ceux qui découlent de la qualité d'administrateur ou de gérant ou employé de la partie adverse), il doit en informer le Conseil de Gérance et ne doit pas prendre part tant à la délibération qu'au vote sur la transaction en cause. Cet intérêt devra en outre être rapporté à la prochaine Assemblée Générale des Associés.

Les Gérants peuvent participer aux Conseils de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire assurant que tout un chacun puisse entendre et être entendu des autres à condition que la réunion soit initiée depuis le Luxembourg. Une telle participation équivaut à une participation en personne aux Conseils de Gérance.

Le conseil de gérance pourra, unanimement, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire. La totalité constituera les documents circulaires dûment exécutés fournissant l'évidence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris les résolutions circulaires, seront certifiées de manière définitive, ou un extrait desdites résolutions sera émis sous signature individuelle de tout Gérant.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être signés par le président, ou en son absence par le président intérimaire qui a présidé la réunion en question, ou conjointement par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C.

Les copies ou extraits de tels procès verbaux qui doivent être produits lors d'une procédure judiciaire ou autre, doivent être signés par le président et le secrétaire ou conjointement par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance - Délégation. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans le meilleur intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à une résolution des Associés tombent dans le domaine de compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la conduite et la gestion des affaires courantes et journalières à tout membre ou membres du Conseil de Gérance qui peuvent constituer des comités pour délibérer dans les conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut aussi conférer tout pouvoir ou mandat spécial à toute personne qui n'est pas nécessairement Gérant, nommer et licencier tout employé et fixer sa rémunération.

Art. 14. Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A, d'un Gérant de Classe B, d'un Gérant de Classe C, de même que par la signature unique ou les signatures conjointes de la ou des personnes, à laquelle ou auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Associé unique - Pluralité d'associés. L'Associé Unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par la Section XII de Loi sur les Sociétés relative aux sociétés à responsabilité limitée.

En conséquence, toutes les décisions prises qui excèdent les pouvoirs du Gérant sont réputées prises par l'Associé Unique.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, une décision excédant les pouvoirs des Gérants doit être prise par l'Assemblée des Associés.

Chaque Associé doit participer aux décisions collégiales indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé détient autant de droits de vote qu'il détient ou représente de Parts Sociales.

Toute émission de Parts Sociales résultant de la conversion de titres convertibles ou d'autres instruments financiers comparables impliquera la tenue préalable d'une Assemblée Générale des Associés en application de l'Article 7 ci-dessus. Chaque titre convertible ou autre instrument financier comparable devra être considéré, aux fins de la conversion, comme une souscription de Parts Sociales à émettre à l'issue de la conversion.

E. Exercice financier - Comptes annuels - Répartitions

Art. 16. Exercice financier. L'exercice social commencera le 1^{er} août de chaque année et se terminera le 31 juillet de l'année suivante (l' "Exercice Financier").

Art. 17. Comptes annuels - Réserve légale. Il est dressé chaque année au 31 juillet un état des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un compte de profits et pertes.

Le solde créditeur de la balance du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le profit net de la Société.

Chaque année, Cinq (5) pour cent du profit net seront alloués à la réserve légale.

La déduction cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint Un Dixième du capital souscrit. Toutefois, si la réserve a été entamée, quelle qu'en soit l'époque et la raison, celle-ci doit être reconstituée dans les conditions de l'alinéa précédent.

F. Dissolution - Liquidation - Loi sur les sociétés

Art. 18. Dissolution - Liquidation. Dans l'hypothèse de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des Associés et qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs honoraires. A moins qu'il en soit convenu autrement, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des charges de la Société.

Art. 19. Loi sur les sociétés. Toute matière qui n'est pas traitée dans les Statuts doit être réglée en application de la Loi sur les Sociétés.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- Permira Europe II L.P. 1:	349.204
- Permira Europe II L.P. 2:	546.192
- Permira Europe II C.V. 3:	23.106
- Permira Europe II C.V. 4:	34.660
- Permira Europe II Co-investment Scheme:	9.288
- Schroder Ventures Investments Limited:	37.550
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP.	834.902
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND-A L.P.	17.000
- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P.	17.000
- CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P.	12.518
- CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P.	43.024
- CORAL FEEDER L.P.	75.556
- PAI EUROPE IV D FCPR:	45.216
- PAI EUROPE IV B7 FCPR:	7.476
- PAI EUROPE IV B6 FCPR:	197.102
- PAI EUROPE IV C2 FCPR:	74.766
- PAI EUROPE IV B FCPR:	396.624
- PAI EUROPE IV D2 FCPR:	14.954
- PAI EUROPE IV C FCPR:	144.580
- PAI EUROPE IV A FCPR:	111.806
- PAI EUROPE IV B5 FCPR:	7.476
Total:	3.000.000 shares

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 juillet 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Gérant de Classe A;
 - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, Gérant de Classe A;
 - Eric Bouchez, né le 07 janvier 1968 à Pau (France), ayant son adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, Gérant de Classe B;
 - Benoit Chéron, né le 23 février 1980 à Le Mans (France), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Gérant de Classe B;
 - Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe C;
 - Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe C.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37824. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122639/699.

(090147882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Alfamar Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.485.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 Septembre 2009

- Est nommée gérant de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 3 Septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 3 Septembre 2009.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2009116682/16.

(090139859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

D.E.H. Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 10.013.517,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.815.

—
Par résolutions signées en date du 18 août 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Cornélia Von Kuensberg, avec adresse au 14, Usserdorfstrasse, 8104 Weiningen, Suisse, de son mandat de gérant avec effet au 31 août 2009.

2. Nomination de Ralph Than, avec adresse au 3939, Technology Drive, 43537-9194 Toledo, Ohio, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet au 31 août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 2 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119456/15.

(090143167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Agritec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.346.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 août 2009.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de transférer le siège de la société AGRITEC du 9 rue Sainte Zithe au 241 Route de Longwy L-1941 Luxembourg

2. L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Johan DEJANS, Monsieur Richard BREKELMANS et Mme Isabelle ROSSENEU de leur poste d'administrateur avec effet au 28/2/09

3. L'assemblée décide la révocation de Certifica Luxembourg SARL de ses fonctions de commissaire aux comptes.

4. L'assemblée décide la nomination des trois administrateurs suivants: Monsieur Yves SPEECKAERT, Consultant, résidant rue Edmond Picard 19, B-1050. BRUXELLES, Monsieur Pascal HENNUY, comptable, résidant professionnellement au 241 Route de Longwy L-1941 Luxembourg, et Monsieur Maxime TIBERGHIEU, Consultant, résident professionnellement au 36 rue Beaujon, F-75008 Paris (France). Les mandats courront jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

5. L'assemblée décide la nomination de Monsieur Yves Speeckaert au poste d'Administrateur Délégué, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

6. L'assemblée décide la nomination de JAWER Consulting SA, 241 Route de Longwy, au poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117676/26.

(090141225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

GCPO Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 95.299.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117660/10.

(090141553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.